



SEPTEMBRE 2008

DES OCCASIONS À SAISIR

Présentations à l'interne, visites de bureaux, ateliers : voilà autant d'occasions de discuter des difficultés liées à la déclaration de données et d'en apprendre plus sur son fonctionnement.

Au cours des derniers mois, deux de nos personnes-ressources nous ont rendu visite dans nos bureaux.

En mai, Nathalie St-Pierre nous a expliqué comment les conseils scolaires de langue française ont mis leurs ressources en commun pour améliorer les fonctions de SAP. Puis, en août, Sharon Piwowarczyk nous a fourni des détails sur le nouveau système IPPS.net.

« Nous sommes très reconnaissants des efforts déployés et du temps consacré par M^{mes} St-Pierre et Piwowarczyk pour nous aider à apprendre », souligne Lorie Bissonette, directrice, Service des données et des déclarations des employeurs.

« Elles ont toutes deux passé beaucoup de temps à préparer des présentations à l'intention de notre personnel, qui a énormément appris en travaillant directement avec elles. »

NE PAS RÉINVENTER LA ROUE

Il y a quelques années, les conseils scolaires de langue française ont adopté une approche unique en vue de la mise en œuvre du système SAP : ils se sont regroupés pour procéder conjointement. Plutôt que de réinventer la roue, ils ont collaboré pour que la transition se fasse sans heurts pour tous.

« Les conseils scolaires de langue française ont maintenant leur propre groupe de soutien, explique



M^{me} Bissonette. Si des modifications doivent être apportées, ils établissent les priorités en groupe. Comme tous reçoivent les mêmes nouvelles fonctions, ils peuvent s'entraider. »

M^{me} St-Pierre, directrice de la paie au Conseil scolaire de district du Centre-Sud-Ouest, a consacré quelques heures à passer en revue les fonctions de SAP avec les membres de notre équipe pour qu'ils comprennent mieux la façon dont les employeurs qui utilisent ce système de gestion conservent les données de retraite.

« La collaboration est la clé de la réussite, fait valoir M^{me} St-Pierre. Les employés comptent sur nous et sur le RREO pour le traitement rapide et précis de leurs données.

Une bonne compréhension du fonctionnement de SAP, nous permet de diminuer le nombre de problèmes dans TIM et le temps requis pour la conciliation des comptes en plus d'accroître l'efficacité et d'aider à la planification de retraite des participants. »

Suite à la page 2

DANS CE NUMÉRO

Employeurs désignés : Nouveaux critères d'admissibilité, page 3

Sommaire des nouvelles fonctions de TIM, page 5

Le RREO classé au premier rang grâce à vous, page 6

PARTAGER SON EXPÉRIENCE

Les présentateurs invités jouent un rôle important dans la formation du personnel et le renforcement des relations d'affaires.

Suite de la page 1

PREMIERS PAS AVEC LE NOUVEAU SYSTÈME

M^{me} Piwowarczyk est superviseure du service de la paie au Thames Valley District School Board, l'un des trois conseils scolaires à utiliser actuellement la version mise à jour du système de gestion de la paie IPPS.net.

« IPPS a été conçu spécifiquement pour les conseils scolaires à la fin des années 80 », explique M^{me} Piwowarczyk. Au fil des ans, les conseils scolaires en ont partagé les coûts de conception, de développement et d'entretien. »

Une nouvelle version du système original existe depuis janvier 2008. Le conseil scolaire Thames Valley a servi de cobaye, étant le premier à utiliser la version améliorée.

M^{me} Piwowarczyk est venue de London pour présenter le nouveau système et en expliquer les fonctions à l'équipe des SIE.

« J'ai toujours apprécié l'étroite relation de travail qui existe entre le RREO et les employeurs, souligne M^{me} Piwowarczyk. Les explications sur le fonctionnement de IPPS.net aideront sûrement les équipes des SIE qui travaillent auprès des employeurs qui utilisent le système.

« Une meilleure compréhension de TIM par les employeurs, d'une part, et une meilleure compréhension par le RREO des systèmes utilisés par les employeurs, d'autre part, contribueront à diminuer le nombre de problèmes et à accroître l'exactitude des données des participants », conclut M^{me} Piwowarczyk.

MERCI DE VOTRE VISITE!



Nathalie St-Pierre (ci-dessus) et Sharon Piwowarczyk (ci-bas) ont partagé leurs précieuses connaissances lors de leur passage cette année.



SUR LE TERRAIN

Cette année, nous nous sommes rendus dans 49 conseils scolaires et écoles privées ou organismes désignés. Nous sommes conscients de l'importance de ces rencontres en personne et espérons pouvoir en faire d'autres avant la fin de l'année.

Au cours de ces visites, les représentants de votre équipe vous aident à résoudre des problèmes, vous fournissent des explications sur TIM et discutent de vos difficultés.

En travaillant dans vos bureaux, nous pouvons mieux comprendre la structure de vos dossiers et la façon dont vous naviguez dans vos systèmes de gestion de la paie et dans TIM.

LA CLÉ : UN PARTENARIAT CONTINU

Les rencontres en personne sont une des façons d'apprendre les plus efficaces. Si vous souhaitez organiser une rencontre dans vos bureaux ou dans les nôtres, discutez-en avec votre équipe.

Si vous voulez partager vos connaissances sur un aspect plus général de votre système de gestion des ressources humaines et de la paie ayant trait à la déclaration des données de retraite, communiquez directement avec M^{me} Bissonette.



lbissonette@otpp.com



**416 730-6327 ou
1 877 812-7989, poste 6327**



RAPPELS

EMPLOYEURS DÉSIGNÉS

Le poste occupé n'a plus d'incidence depuis le 1^{er} septembre 2008.

Les critères d'admissibilité ont toujours suscité un vif intérêt dans les ateliers et lors des visites chez les employeurs, en particulier pour ce qui est des écoles privées et des organismes désignés.

Une modification au régime annoncée plus tôt cette année vise à simplifier cet aspect de la déclaration des données de retraite : toutes les personnes qualifiées pour enseigner qui travaillent dans une école privée ou un organisme désignés sont désormais admissibles au régime. Leur poste n'a plus d'incidence sur leur participation au régime.

Cela signifie que tous les employeurs désignés détermineront désormais l'admissibilité des employés au régime en fonction du même principe de base : s'ils sont admissibles, ils cotisent.

INCIDENCE SUR LE RÉEMPLOI

Vos employés qui touchent une rente du régime sont assujettis aux restrictions prévues par le régime relativement au réemploi à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2008, peu importe le poste qu'ils occupent.

Si ces retraités réemployés continuent de travailler *après* le mois au cours duquel ils *dépassent* la limite de réemploi, ils doivent nous en aviser.

IL EST ENCORE TEMPS DE RENONCER AU RÉGIME

Si certains de vos employés n'étaient pas admissibles au régime aux termes des anciennes dispositions (voir le tableau), il leur reste moins de trois mois pour renoncer à leur participation.

Nous recommandons vivement aux employeurs désignés de s'assurer que leurs employés sont au courant des nouvelles dispositions du régime.

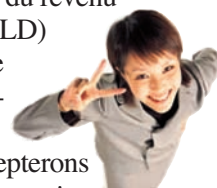
Un employé exclu du régime en vertu des anciennes dispositions et pour lequel nous n'aurons pas reçu de formulaire de renonciation le 1^{er} décembre devra cotiser au régime à compter du 1^{er} septembre.

Les enseignants qualifiés entrant en service le 1^{er} septembre 2008 ou après ainsi que les retraités ne peuvent renoncer à leur participation au régime. ■

D'UNE PIERRE DEUX COUPS

Versez deux prestations de PRLD en octobre

Si vous recevez ce mois-ci un chèque pour la protection du revenu de longue durée (PRLD) pour l'année scolaire 2008-2009, intégrez-le à votre versement d'octobre. Nous accepterons deux paiements en un mois et les appliquerons à la bonne période.



Exception : le versement des paiements exigés pour l'année scolaire 2007-2008 doit se faire en septembre.

CONSEILS

- ✓ S'il y a lieu, cochez « Inf. au minimum » à la page résumant les prestations de PRLD pour indiquer les versements insuffisants pour 2007-2008. Informez-nous des changements au dossier de PRLD de l'employé (p. ex., fin de la réclamation), des ajustements rétroactifs ou des hausses de salaire visant l'année scolaire où la réclamation de PRLD a commencé.
- ✓ N'intégrez pas la prestation de PRLD à votre versement régulier (ligne « Feuille de paie » de la page de versement). ■

NOUVEAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À L'INTENTION DES EMPLOYEURS DÉSIGNÉS UNIQUEMENT

Date	Critères d'admissibilité*
Jusqu'au 31 août 2008	Écoles privées - enseignants qualifiés occupant un poste d'enseignant Organismes sans fonctions désignées - tous les enseignants qualifiés Organismes avec fonctions désignées - uniquement les enseignants qualifiés occupant des fonctions désignées
À compter du 1 ^{er} septembre 2008	Écoles et organismes privés - tous les enseignants qualifiés, quelle que soit leur fonction

* Ce changement ne concerne pas les conseils scolaires, les autorités de district, les ministères du gouvernement de l'Ontario, l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région ni la plupart des facultés d'éducation (à l'exception de l'Université de Windsor et de l'Université de Nipissing, toutes deux étant des organismes désignés).

EMPLOYEURS UTILISANT LA DÉCLARATION WEB

Taux salariaux révisés = exactitude des données des participants

Ces dernières semaines, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les employeurs utilisant la déclaration Web de sorte que les taux salariaux soient mis à jour pour la nouvelle année scolaire. Le taux salarial est essentiel au calcul du salaire, des services décomptés et des cotisations à verser. S'il n'est pas mis à jour, nous établissons les relevés de services à partir du taux de l'année scolaire précédente.

ÉLIMINEZ LES ÉCARTS MENSUELS

Les employeurs qui utilisent la déclaration Web doivent respecter des exigences particulières. L'une de leurs principales responsabilités est de nous communiquer les taux salariaux révisés de leurs employés avant la date de la première paie de l'année scolaire.

TOUS LES EMPLOYEURS UTILISENT TIM; QUELLE EST LA DIFFÉRENCE?

Les données de 98 % des participants nous sont transmises par l'intermédiaire des relevés basés sur la paie. Les employeurs nous communiquent les données des employés selon les périodes de paie.

Les données de seulement 2 % des participants nous sont transmises en ligne. Les taux salariaux des employeurs comptant peu d'employés sont révisés une fois l'an. Nous projetons les services, qui sont confirmés par les employeurs utilisant la déclaration Web chaque mois.

La déclaration Web établit les relevés de paie en fonction de votre calendrier scolaire, de votre calendrier de paie et des taux salariaux. Afin d'éliminer les écarts d'écritures relatifs aux cotisations mensuelles, acquittez-vous des tâches qui suivent tous les mois :

- ✓ Passez en revue les données pour verser les sommes exactes.
- ✓ Mettez à jour les services des enseignants suppléants et occasionnels.
- ✓ Modifiez les services dans TIM s'il y a lieu.
- ✓ Communiquez-nous dans TIM les événements se rapportant aux participants (p. ex., PRLD, congés, démissions).

Outre les taux salariaux révisés, vous devez nous communiquer tous les ans les facteurs d'équivalence (FE), les calendriers scolaires, les calendriers de paie et les formulaires *Nouvel(le) employé(e)* pour les recrues admissibles. ■

CONCILIATION 2008

Une année chargée

La conciliation de tous les comptes de 2005 et 2006 est en bonne voie d'être achevée pour le 31 octobre :

	TERMINÉ*
2005	72 %
2006	62 %

* Comptes d'employeurs fermés

Merci d'avoir mis les bouchées doubles pour concilier deux comptes en un an. Nous espérons que l'outil

téléchargeable offert depuis peu dans TIM (version Excel à jour de votre rapport sur les gains des employés) facilitera l'analyse des écarts, surtout pour nos gros employeurs.

FÉLICITATIONS!

Deux conseils dotés de comptes imposants ont équilibré leurs comptes presque parfaitement avec très peu d'aide de notre part :

- ★ Peel DSB – 44 M\$: écart de 210 \$
 - ★ Windsor-Essex Catholic DSB – 12 M\$: écart de 35 \$
-

TROIS MOYENS D'OPTIMISER VOTRE TRAVAIL DANS TIM

1

Traitez au fur et à mesure les questions prioritaires dans votre espace de travail virtuel tout au long de l'année.

2

Équilibrez les cotisations mensuellement – cernez, examinez et corrigez les problèmes à mesure qu'ils se présentent.

3

Communiquez avec nous sur-le-champ si vous constatez une anomalie : ne laissez pas les choses traîner.

SUR LE WEB

À L'ÉCOUTE DE VOS BESOINS

TIM enrichi de nouvelles fonctions en réponse à vos demandes

Que ceux qui souhaitent télécharger leur rapport sur les gains des employés lèvent la main. Vous n'êtes pas les seuls.

La version de TIM mise en ligne en août présente une feuille de calcul Excel téléchargeable, résultat de vos demandes récentes. Plusieurs de nos principaux conseils s'en servent pour faciliter la conciliation.



Depuis novembre 2007, nous avons aussi ajouté les fonctions qui suivent à la suite de discussions avec vous :

- **Demandes prioritaires** – Les demandes de renseignements, précédemment transmises par télécopieur, s'affichent à présent dans votre espace de travail virtuel. Fini les piles de papiers : toutes les demandes de renseignements en suspens sur les participants sont désormais en ligne.
- **Vos tâches en un coup d'œil** – Pour vous aider à organiser vos tâches liées au RREO, nous avons ajouté une page présentant un aperçu de vos priorités, de vos données et des questions liées aux cotisations.
- **Correspondance** – Vous pouvez à présent entamer une correspondance avec nous au sujet d'un employé et en faire le suivi en ligne. Fini les

DERNIÈRE GAGNANTE DES TIM BITS HEBDOMADAIRES

Félicitations à Barb Renaud, du Conseil scolaire catholique de l'Est ontarien, qui a été la première à répondre à notre conseil du 24 juin.

Nous avons eu beaucoup de commentaires positifs, mais il est possible que vous préféreriez ne pas recevoir les conseils hebdomadaires. Pour faire retirer votre nom de notre liste de diffusion, envoyez simplement un mot à lkeon@otpp.com.

recherches dans les messages électroniques et les télécopies : toute la correspondance est maintenant regroupée dans TIM.

CONTINUEZ!

Bons ou mauvais, vos commentaires nous sont précieux. Ils nous permettent d'améliorer les fonctions actuelles de TIM et d'en mettre au point de nouvelles.

Transmettez vos commentaires à l'un ou l'autre des membres de votre équipe et n'hésitez pas à communiquer votre opinion et vos expériences lors des ateliers et des visites. ■

À SURVEILLER DANS VOTRE ESPACE DE TRAVAIL VIRTUEL

Priorité aux problèmes liés à la qualification

Deux problèmes précis peuvent empêcher vos employés de recevoir leur relevé de prestations au cours des prochaines semaines :

- Absence de preuve de qualification au dossier
- Services déclarés en dehors de la période de qualification

Le début d'une nouvelle année scolaire est toujours chargé. Si vous avez du mal à établir des priorités, placez ces deux problèmes en tête de liste.

Vos employés vous en remercieront. ■

INITIEZ LES NOUVEAUX EMPLOYÉS À iACCÈS WEB

Ils peuvent nous appeler pour s'inscrire.

Une proportion énorme – 80 % – des derniers retraités de cette année ont demandé leur rente en ligne! Les statistiques sont sans équivoque : iAccès Web, notre site sécurisé, est devenu un moyen efficace et fiable d'effectuer des opérations.

JAMAIS TROP TÔT

Maintenant qu'ils ont acquis quelques semaines d'expérience, les nouveaux enseignants devraient s'inscrire à iAccès Web.

S'ils se familiarisent avec le site Web et ses nombreuses fonctions tôt dans leur carrière, celui-ci n'aura plus aucun secret pour eux au moment de prendre leur retraite.



Le moyen le plus rapide pour eux de s'inscrire est de communiquer directement avec notre service à la clientèle. ■

DE QUOI ÊTRE FIER

Deux réalisations récentes vous sont grandement attribuables.

LE RREO, MEILLEUR DE SA CATÉGORIE

First-time for top honour.

Chaque année, nous participons à une étude indépendante qui évalue les coûts et les services des régimes de retraite du monde entier. Pour la première fois, nous avons été placés en tête de classement.

CEM Benchmarking Inc., la société qui mesure la rentabilité des régimes, a récemment classé le RREO au premier rang parmi ses homologues d'Amérique du Nord. L'étude a évalué 11 catégories de service, du versement des rentes à la communication avec les participants.

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS?

CONSULTEZ LE NUMÉRO
D'ÉTÉ/AUTOMNE 2008 D'INFO-RETRAITE.



Sans votre souci constant de nous fournir rapidement des données exactes, nous ne serions pas en mesure d'offrir à nos participants des services de premier ordre. Bravo! ■

DES CHIFFRES...

134 443 387 \$

VERSEMENT DE JUIN (LARGEST EVER)

111 000

NOMBRE TOTAL DE RETRAITÉS

3 124

PREMIERS VERSEMENTS DE RENTE
EN JUILLET*

80 %

PROPORTION DES RENTES DEMANDÉES
EN LIGNE

* POUR LA DEUXIÈME ANNÉE D'AFFILÉE,
TOUS LES PARTICIPANTS QUI ONT PRIS
LEUR RETRAITE EN JUIN ONT REÇU LEUR
PREMIER CHÈQUE DE RENTE EN JUILLET!
CETTE RÉALISATION N'AURAIT PAS ÉTÉ
POSSIBLE SANS VOTRE PRÉOCCUPATION DE
NOUS FOURNIR SANS DÉLAI DES DONNÉES
DE RETRAITE EXACTES.

POUR NOUS JOINDRE



Services d'information
aux employeurs
Régime de retraite des
enseignantes et des
enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M2M 4H5



Courriel
eisinquiry@otpp.com
**Site Web des employeurs
(TIM)**
employers1.otpp.com
Site Web principal
www.otpp.com



Toronto
416 227-7525
Sans frais
1 866 867-9147



Toronto
416 730-7807
Sans frais
1 800 949-8208

Heures de bureau

De 8 h à 17 h 30, du lundi au vendredi.

Veuillez communiquer avec nous si vous avez besoin
d'aide ou si vous avez des difficultés techniques avec
nos applications Web.